

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE

I- DECLARANT

- ♦ Dénomination sociale : HEXABYTE « SA »
- ♦ Nationalité : Tunisienne.

II- SOCIETE VISEE PAR LA DECLARATION

- ♦ Dénomination sociale : HEXABYTE « SA »
- ♦ Adresse : Av Habib Bourguiba Immeuble CTAMA 9000, Béja.
- ♦ Capital social : 2 083 334 dinars

III - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

- ♦ Seuil(s) franchi(s) : 5%
- ♦ Sens du franchissement : à la Hausse
- ♦ Date du franchissement du seuil : 17/07/2017

- ♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote détenus avant le franchissement du seuil :

- directement	104 156	Actions et droits de vote, soit	4,99%	du capital
- indirectement		Actions et droits de vote, soit		du capital
- de concert		Actions et droits de vote, soit		du capital
TOTAL	104 156	Actions et droits de vote, soit	4,99%	du capital

- ♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote acquis en franchissement du seuil :

- directement	586	Actions et droits de vote, soit	0,03%	du capital
- indirectement		Actions et droits de vote, soit		du capital
- de concert		Actions et droits de vote, soit		du capital
TOTAL	586	Actions et droits de vote, soit	0,03%	du capital

- ♦ Nombre et pourcentage d'actions et de droits de vote détenus après le franchissement du seuil :

- directement	104 742	Actions et droits de vote, soit	5,03%	du capital
- indirectement		Actions et droits de vote, soit		du capital
- de concert		Actions et droits de vote, soit		du capital
TOTAL	104 742	Actions et droits de vote, soit	5,03%	du capital

IV - OBJECTIFS VISES AU COURS DES DOUZE PROCHAINS MOIS

Le déclarant a précisé :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et ce conformément aux termes du contrat de rachat ;
- pas d'autres intentions.

V- OPERATION DONNANT LIEU A LA DECLARATION : Contrat de rachat, dans le cadre de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse de Tunis, le 20 juillet 2017 par l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.